



SOLIDARITÉ
PRÉVENTION

RÉFÉRENT COVID-19

Pour assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité et de l'information des salariés, chaque entreprise doit nommer un ou plusieurs référents Covid-19*. Son identité et sa mission sont communiquées à l'ensemble du personnel. Dans les petites entreprises, le dirigeant peut assurer ce rôle.

Protocole national de déconfinement

*Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19, Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion.



Connaissances et compétences

- **Connaître les gestes barrières** et savoir les déployer, quelle que soit la situation.
- **Connaître et maîtriser les ressources à sa disposition** pour assurer sa mission : mesures mises en place par l'entreprise, protocole de déconfinement du gouvernement, guide de bonnes pratiques, fiches métiers et situations de travail, etc.

Missions du référent Covid-19



Réaliser un Plan de Continuité d'Activité ou, au minimum, un état des lieux de la situation de l'entreprise.



Participer à la mise à jour du **document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)** avec le risque infectieux biologique Covid-19.



Mettre en place les **actions de prévention** identifiées dans le DUERP.



Assurer la gestion des stocks de fournitures et accompagner le chef d'entreprise dans le choix des équipements de protection individuelle en lien avec le risque de Covid-19.



Organiser le nettoyage des locaux et la désinfection des différents points de contact (rampes, poignées, boutons, etc.).



Garantir une communication fluide et informer les salariés sur les consignes sanitaires à respecter (mise en place d'affichages, organisation de quarts d'heure sécurité et prévention, création d'une boîte à idées, etc.).



Se placer en tant qu'interlocuteur privilégié des organismes extérieurs sur la question du risque de Covid-19 (gestion des entreprises visiteuses, communication aux livreurs sur les règles sanitaires à respecter, échanges avec les organismes professionnels de santé, de sécurité et des conditions de travail, etc.).

IRP AUTO Solidarité-Prévention vous accompagne :

Bénéficiez d'une intervention évaluation du risque Covid-19 avec un expert IRP AUTO Solidarité-Prévention par téléphone ou en visioconférence sur les mesures à adopter pour assurer la continuité de l'activité tout en préservant la santé de vos salariés.

Depuis votre Espace Internet Solidarité-Prévention :

- découvrez notre support de sensibilisation à distance pour accompagner le nouveau Référent sanitaire Covid-19 dans sa prise de fonction.
- consultez en ligne, téléchargez ou commandez les documents ressources à votre disposition.

CONTACTEZ NOS ÉQUIPES



solidariteprevention@irpauto.fr



N°Cristal 09 69 39 02 45

APPEL NON SURTAXE

Nos conseillers sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30, et le samedi de 8 h 30 à 13 h.